



MUNICIPALITE

**PREAVIS N°11/2022
AU CONSEIL COMMUNAL**

Comptes communaux de l'exercice 2021

Séances :

Commission de gestion	Dates : 10, 11 et 12 mai 2022	Salle du Conseil communal
-----------------------	-------------------------------	---------------------------

Vevey, le 2 mai 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Selon l'article 93c al. 2 de la loi sur les communes du 28 février 1956, « le rapport de la Municipalité sur la gestion, les comptes arrêtés au 31 décembre précédent, accompagnés cas échéant du rapport et du rapport-attestation du réviseur, sont remis au Conseil général ou communal au plus tard le 31 mai de chaque année et renvoyés à l'examen de la Commission de gestion. Les compétences de la commission des finances prévues par le règlement du conseil sont réservées ».

Cette disposition est reprise à l'art. 131 ch. 1 du règlement du Conseil communal.

La Municipalité a l'avantage de vous soumettre les comptes 2021 de la Ville.

2. Résultats des comptes de l'exercice 2021

Résumé en quelques chiffres

Les résultats des comptes de l'exercice 2021 peuvent être résumés par quelques chiffres. Il faut toutefois prendre en considération les effets des amortissements extraordinaires qui ont été comptabilisés sur l'exercice 2021 pour avoir une meilleure lecture des comptes. Ces amortissements extraordinaires, détaillés dans le chapitre suivant, se montent à CHF 9'772'244.37. Une partie de ces amortissements extraordinaires ont été compensés par un prélèvement sur un fonds de réserve de CHF 4'951'483.40. L'impact net sur le résultat est de CHF 4'820'760.97.

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Déficit selon budget *	CHF	11'725'900.00	11'725'900.00
Déficit des comptes	CHF	5'358'077.54	537'316.57
Autofinancement	CHF	9'228'715.00	9'228'715.00
Dépenses nettes d'investissement	CHF	3'574'757.16	3'574'757.16
Taux d'autofinancement		258.2%	258.2%
Disponibilités (trésorerie)	CHF	11'012'357.72	11'012'357.72
Découvert au bilan	CHF	28'612'975.62	28'612'975.62

* y compris les crédits supplémentaires

Eléments extraordinaires

Les éléments extraordinaires comptabilisés sur l'exercice 2021 se composent des charges et produits suivants :

Charges

33 - Amortissements extraordinaires

Salle del Castillo	CHF	4'951'483.40
Anciens comptes d'attente non suivis d'investissements	CHF	462'435.86
Collège à Gilamont	CHF	4'358'325.11
Total	CHF	<u>9'772'244.37</u>

Produits

48 - Prélèvement sur les fonds de réserve

Salle del Castillo	CHF	<u>4'951'483.40</u>
--------------------	-----	---------------------

Salle del Castillo

Il y avait un fonds de réserve au bilan. Celui-ci n'a pas encore été utilisé car le préavis n'est pas encore clos. Il reste en effet des travaux dépendant d'un tiers qui ne sont pas encore terminés. Toutefois, il n'est pas correct de laisser un fonds de réserve déjà dépensé au bilan. En conséquence, ce fonds a été prélevé et un amortissement, non budgétisé, du même montant a été comptabilisé. Ces écritures n'ont aucune influence sur le résultat.

Anciens comptes d'attentes

En analysant les investissements, il est apparu que d'anciens comptes d'attente n'avaient pas été suivi d'un investissement et n'avait donc pas été amorti. Afin de corriger cette situation, la Municipalité a décidé de les amortir sur l'exercice 2021.

Compte de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2021, augmenté des crédits supplémentaires accordés par le Conseil communal, présentait un excédent de charges de CHF 11'725'900.—.

Malgré les éléments extraordinaires, le compte d'exploitation de l'exercice 2021 se clôture avec un résultat plus favorable que celui du budget puisque les comptes présentent un déficit de CHF 5'358'078.—. A noter que corrigé des éléments extraordinaires le déficit serait de CHF 537'317.—.

L'amélioration par rapport aux prévisions budgétaires s'élève à CHF 6'367'822.—. Celle-ci est due à l'augmentation des revenus pour CHF 11'997'504.— (+7.92%) grevée d'une augmentation des charges de CHF 5'629'681.— (+3.45%). Hors éléments extraordinaires, l'amélioration du résultat serait de CHF 11'188'853, les charges diminuant d'un montant de CHF 4'142'564.— (- 2.54%) et les revenus augmentant de CHF 7'046'020.— (+4.65%).

Récapitulation des écarts

	Comptes	Budgets	Ecart C21 - B21	
Charges	168'810'081	163'180'400	5'629'681	3.45%
Produits	163'452'004	151'454'500	11'997'504	7.92%
Excédents de charges	5'358'078	11'725'900	-6'367'822	

Récapitulation des écarts hors éléments extraordinaires

	Comptes	Budgets	Ecart C21 - B21	
Charges	159'037'836	163'180'400	-4'142'564	-2.54%
Produits	158'500'520	151'454'500	7'046'020	4.65%
Excédents de charges	537'317	11'725'900	-11'188'583	

Les crédits supplémentaires au budget 2021 accordés par le Conseil communal sont les suivants :

- préavis n° 02/2021, décision du Conseil communal du 11 novembre 2021 : « *Sport et Culture : quel avenir face à la crise du COVID-19 ? Demande d'un crédit exceptionnel de CHF 300'000.— pour le soutien et la relance des activités des milieux associatifs et professionnels de la culture et du sport veveysans, face à la crise du COVID-19* » pour un montant de CHF 300'000.—.
- préavis n° 18/2021, décision du Conseil communal du 17 juin 2021 : « *Crédits supplémentaires, 1^{ère} série* » pour un montant total de CHF 137'800.— (arrondi).
- préavis n° 23/2021, décision du Conseil communal du 24 juin 2021 : « *Pour une sortie de la Ville de Vevey du Réseau REVE dès le 1er janvier 2022 et création de son propre réseau d'accueil de jour des enfants* » pour un montant de CHF 50'000.—.
- préavis n° 30/2021, décision du Conseil communal du 11 novembre 2021 : « *Crédits supplémentaires, 2^{ème} série* » pour un montant total de CHF 212'000.—.
- préavis n° 34/2021, décision du Conseil communal du 11 novembre 2021 : « *Sport et Culture : quel avenir face à la crise du COVID-19 ? Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 200'000.— pour le soutien et la relance des activités des milieux associatifs et professionnels de la culture et du sport veveysans, face à la crise du COVID-19* » pour un montant de CHF 200'000.—.

Autofinancement

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement s'élève à CHF 9'228'715.—, contre une prévision budgétaire à CHF – 580'200.— y compris les crédits supplémentaires.

L'autofinancement moyen pour la période 2017 – 2021 s'élève à CHF 8'471'114.— selon le tableau annexé au présent préavis. L'objectif fixé par la Municipalité pour la législature 2021 – 2026 (5 mio par an) semble pleinement réalisable.

Rappelons que l'autofinancement, que l'on peut également appeler « Cash-flow », correspond au surplus de liquidités à la fin d'un exercice comptable. Autrement dit, l'autofinancement représente ce qui reste en caisse une fois que toutes les charges de fonctionnement (salaires, subventions, intérêts, participations à des charges cantonales, frais d'entretien, etc.) ont été

payées avec les recettes courantes (impôts, subventions, produits du patrimoine, taxes, émoluments, etc.).

L'autofinancement est destiné à financer tout ou partie des investissements (dans ce cas plus l'autofinancement est important et moins le recours à l'emprunt est nécessaire), à rembourser des emprunts (amortissements financiers) ou à constituer des réserves de trésorerie sous forme de placements.

Dépenses d'investissement

Les dépenses brutes d'investissement pour l'exercice 2021 se sont élevées à CHF 3'900'835.86, dont à déduire CHF 326'078.70 de subventions et de participations de tiers. Ainsi, les investissements ont atteint le montant net de CHF 3'574'757.16. Le détail des dépenses d'investissement, objet par objet, figure dans la brochure des comptes.

Le degré d'autofinancement s'établit à 258.2%. Cela signifie que la Commune a pu financer par ses propres ressources l'entier de ses dépenses d'investissement.

Découvert au bilan

Le découvert figurant à l'actif du bilan au 1^{er} janvier 2021 s'élève à CHF 23'254'898.08. Ce chiffre est la résultante des exercices déficitaires enregistrés les années précédentes. Après enregistrement du déficit de l'exercice, le découvert au 31 décembre 2021 se monte à la somme de CHF 28'612'975.95. Afin de pouvoir retrouver un bilan équilibré, il faudra que les comptes des futurs exercices soient à nouveau bénéficiaires, condition impérative pour amortir le découvert.

3. Variations principales par rapport au budget 2021

Charges

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	163'180'400.00	163'180'400.00
Comptes 2021	CHF	168'810'081.00	159'037'836.63
Différence en francs	CHF	5'629'681.00	-4'142'563.37
Différence en pourcent	%	3.45%	-2.54%

* y compris les crédits supplémentaires

30 – Autorités et personnel

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	48'199'100.00	48'199'100.00
Comptes 2021	CHF	46'177'724.26	46'177'724.26
Différence en francs	CHF	-2'021'375.74	-2'021'375.74
Différence en pourcent	%	-4.19%	-4.19%

* y compris les crédits supplémentaires

La diminution enregistrée s'explique par le fait que le budget est établi avec tous les postes occupés pour l'année entière et que, notamment en lien avec le temps de recrutement, tous les postes n'ont pas pu être repourvus au cours de l'année 2021. Compte tenu de la correction de la masse salariale budgétisée à hauteur de CHF 1'000'000.— sous compte n° 141.4361.04 pour anticiper les vacances de postes, l'économie réelle par rapport au budget est CHF 1'021'375.74, ce qui représente environ huit EPT (équivalent plein temps) sur un effectif prévu de 368.1 EPT.

31 – Biens, services et marchandises

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	24'738'700.00	24'738'700.00
Comptes 2021	CHF	22'719'035.64	22'719'035.64
Différence en francs	CHF	-2'019'664.36	-2'019'664.36
Différence en pourcent	%	-8.16%	-8.16%

* y compris les crédits supplémentaires

Toutes les natures comptables de la rubrique 31 – Biens, services et marchandises sont inférieures au budget. Les principaux écarts concernent les rubriques :

- 314 - Entretien des immeubles, routes et territoire (CHF - 674'051.—),
- 318 - Honoraires et prestations de services (CHF - 329'386.—),
- 312 - Achats d'eau, d'énergie, de combustible (CHF - 315'351.—),
- 313 - Autres fournitures et marchandises (CHF - 194'742.—)
- 311 - Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules (CHF - 156'595.—).

Ces écarts sont notamment liés aux postes non occupés et à la situation sanitaire liée au COVID-19.

32 – Intérêts passifs

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	1'467'100.00	1'467'100.00
Comptes 2021	CHF	1'314'848.85	1'314'848.85
Différence en francs	CHF	-152'251.15	-152'251.15
Différence en pourcent	%	-10.38%	-10.38%

* y compris les crédits supplémentaires

La diminution enregistrée provient des renouvellements de crédits à des taux inférieurs et d'une budgétisation prudente.

La Municipalité présentera, en juin 2022, une communication sur la situation de l'endettement brut et net, tel que défini dans le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 ainsi que toutes les informations utiles au sujet de l'évolution de l'endettement, des intérêts, des cautions et autres garanties.

33 – Amortissements

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	9'290'800.00	9'290'800.00
Comptes 2021	CHF	19'403'979.56	9'631'735.19
Différence en francs	CHF	10'113'179.56	340'935.19
Différence en pourcent	%	108.85%	3.67%

* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique est composée des amortissements sur les investissements et des défalcatons sur impôts. Les amortissements présentent une charge supérieure au budget. Hors éléments extraordinaires, l'écart est dû à une charge inférieure des défalcatons et à une analyse approfondie des comptes d'investissements.

35 – Remboursements, participations et subventions des collectivités publiques

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	49'638'200.00	49'638'200.00
Comptes 2021	CHF	50'047'734.64	50'047'734.64
Différence en francs	CHF	409'534.64	409'534.64
Différence en pourcent	%	0.83%	0.83%

* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique enregistre les variations principales suivantes par rapport au budget :

- Compte 440.3526 – Frais de fonctionnement déchets 3 ville :440.3526 : les dépenses sont inférieures au budget pour CHF 231'843.—.
- Compte 600.3521 – Participation aux coûts de l'association Sécurité Riviera : le décompte définitif de la participation de Vevey représente une charge supplémentaire par rapport au budget de CHF 661'728.—. Cet écart est essentiellement dû à la diminution des produits du stationnement.

36 – Aides et subventions

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	24'613'700.00	24'613'700.00
Comptes 2021	CHF	24'096'311.70	24'096'311.70
Différence en francs	CHF	-517'388.30	-517'388.30
Différence en pourcent	%	-2.10%	-2.10%

* y compris les crédits supplémentaires

Les principaux écarts de cette rubrique sont :

- une dépense inférieure au budget sur les contributions aux structures d'accueil collectives de CHF 845'206.80. La même différence se retrouve répartie dans divers comptes de produits.
- un coût supérieur au budget de CHF 691'337.90 de la contribution au réseau d'accueil familial à la journée. Le budget a été sous-évalué par notre partenaire.

Cette rubrique comprend également les subventions, non budgétisées, versées par le Fonds pour l'énergie et le développement durable (FEDD). Ces subventions sont financées par une recette également non budgétisée. Le solde de l'écart au budget est la somme de petits et moyens écarts sur de nombreux comptes.

38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	2'096'900.00	2'096'900.00
Comptes 2021	CHF	1'832'141.90	1'832'141.90
Différence en francs	CHF	-264'758.10	-264'758.10
Différence en pourcent	%	-12.63%	-12.63%

* y compris les crédits supplémentaires

Les attributions (et les prélèvements) au fonds de réserve dépendent souvent de dépenses et de recettes effectives comptabilisées dans plusieurs comptes. En conséquence, les attributions cumulent les écarts de tous les comptes. De plus, pour plusieurs recettes concernées, la Ville n'a aucune emprise.

39 – Imputations internes

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	3'135'900.00	3'135'900.00
Comptes 2021	CHF	3'218'304.93	3'218'304.93
Différence en francs	CHF	82'404.93	82'404.93
Différence en pourcent	%	2.63%	2.63%

* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique, qui représente la facturation des diverses prestations entre services de la Commune, n'appelle pas de remarque particulière. Son évolution est identique à celle de la rubrique 49.

Revenus

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	151'454'500.00	151'454'500.00
Comptes 2021	CHF	163'452'003.94	158'500'520.54
Différence en francs	CHF	11'997'503.94	7'046'020.54
Différence en pourcent	%	7.92%	4.65%

* y compris les crédits supplémentaires

40 – Impôts

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	74'874'000.00	74'874'000.00
Comptes 2021	CHF	77'188'914.95	77'188'914.95
Différence en francs	CHF	2'314'914.95	2'314'914.95
Différence en pourcent	%	3.09%	3.09%

* y compris les crédits supplémentaires

Les explications détaillées sont mentionnées dans le chapitre « Impôts ».

41 – Patentes, concessions

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	1'592'000.00	1'592'000.00
Comptes 2021	CHF	1'449'835.25	1'449'835.25
Différence en francs	CHF	-142'164.75	-142'164.75
Différence en pourcent	%	-8.93%	-8.93%

* y compris les crédits supplémentaires

L'écart provient principalement des recettes liées à une diminution de la consommation d'électricité sur le territoire veveysan.

42 – Revenus du patrimoine

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	11'679'000.00	11'679'000.00
Comptes 2021	CHF	12'429'297.94	12'429'297.94
Différence en francs	CHF	750'297.94	750'297.94
Différence en pourcent	%	6.42%	6.42%

* y compris les crédits supplémentaires

L'écart enregistré résulte des points suivants :

- une augmentation du revenu du patrimoine financier ;
- des gains comptables sur le portefeuille titres.

43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	16'145'200.00	16'145'200.00
Comptes 2021	CHF	14'937'185.36	14'937'185.36
Différence en francs	CHF	-1'208'014.64	-1'208'014.64
Différence en pourcent	%	-7.48%	-7.48%

* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique comprend le compte n° 141.4361.04 – Correctif de la masse salariale. Son budget se monte à CHF 1'000'000.— et sert à compenser le fait que tous les postes ne sont pas repourvus toutes l'année. Aucune écriture n'est inscrite dans ce compte au cours de l'exercice comptable.

44 – Part à des recettes cantonales

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	2'089'000.00	2'089'000.00
Comptes 2021	CHF	2'809'732.10	2'809'732.10
Différence en francs	CHF	720'732.10	720'732.10
Différence en pourcent	%	34.50%	34.50%

* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique représente la part de la Commune (5/12^e) à l'impôt sur les gains immobiliers (compte n° 220.4411) et à l'impôt sur les travailleurs frontaliers (compte n° 220.4414). Le produit de ces impôts a été supérieur au budget.

45 – Participations et remboursements de collectivités publiques

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	41'657'000.00	41'657'000.00
Comptes 2021	CHF	45'178'403.14	45'178'403.14
Différence en francs	CHF	3'521'403.14	3'521'403.14
Différence en pourcent	%	8.45%	8.45%

* y compris les crédits supplémentaires

Cet écart est principalement dû à la péréquation. Les explications détaillées sont mentionnées dans le chapitre « Péréquation ».

46 – Autres participations et subventions

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	40'400.00	40'400.00
Comptes 2021	CHF	126'458.15	126'458.15
Différence en francs	CHF	86'058.15	86'058.15
Différence en pourcent	%	213.02%	213.02%

* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique de faible importance comprend la participation de tiers à des charges communales dans les domaines de l'éducation, du trafic et de l'énergie et varie en fonction des dépenses réelles facturées. L'écart est principalement dû à une subvention de la Confédération d'un montant de CHF 80'000.— qui est destinée à un examen approfondi de la provenance d'une sélection d'œuvres et collections municipales du Musée Jenisch (environ 200 pièces).

48 – Prélèvements sur fonds et financements spéciaux

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	242'000.00	242'000.00
Comptes 2021	CHF	6'113'872.12	1'162'388.72
Différence en francs	CHF	5'871'872.12	920'388.72
Différence en pourcent	%	2426.39%	380.33%

* y compris les crédits supplémentaires

En excluant le prélèvement pour la Salle Del Castillo, l'écart est principalement dû à la création du Fonds pour l'énergie et le développement durable (FEDD).

49 – Imputations internes

		Selon la comptabilité	Hors éléments extraordinaires
Budget 2021 *	CHF	3'135'900.00	3'135'900.00
Comptes 2021	CHF	3'218'304.93	3'218'304.93
Différence en francs	CHF	82'404.93	82'404.93
Différence en pourcent	%	2.63%	2.63%

* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique, qui représente la facturation des diverses prestations entre services de la Commune, n'appelle pas de remarque particulière. Son évolution est identique à celle de la rubrique 39.

4. Péréquation financière et cohésion sociale

Le décompte provisoire 2021 de la péréquation financière intercommunale et de la cohésion sociale est détaillé ci-dessous. Les données chiffrées cantonales utilisées pour le calcul de la péréquation ne sont, à ce jour, pas encore connues des Communes.

Le fonds de réserve pour la péréquation est doté de plus de CHF 2.5 mio. En conséquence, il a été décidé de ne plus l'alimenter ; une réserve devant être créée dans le but d'être utilisée.

La reprise par le Canton, suite à l'accord conclu avec les communes, d'une partie des coûts inclus dans la péréquation influence légèrement les montants calculés pour 2021. Il faut toutefois noter que même si le Canton reprend à sa charges certains coûts ; le volume total de la cohésion sociale augmente en parallèle. Il n'est donc pas certain que la charge pour les Communes baisse, on s'oriente plutôt vers une stabilisation ou une plus faible augmentation.

Péréquation indirecte (participation à la cohésion sociale)

Acomptes payés	CHF	17'290'825.00
Décompte 2021	CHF	15'389'742.00
Solde à recevoir	CHF	1'901'083.00

Cet écart s'explique principalement par des rentrées d'impôts conjoncturels plus importantes dans d'autres communes vaudoises. Ces impôts élevés se répercutent sur le montant à payer par l'ensemble des communes.

Péréquation directe

Acomptes payés	CHF	1'286'329.00
Décompte 2021	CHF	1'331'727.00
Solde à payer	CHF	-45'398.00

La péréquation directe se compose de 4 couches :

- Alimentation du fonds de péréquation : Il s'agit du montant versé afin de financer la péréquation directe. Il se calcule en nombre de points d'impôt et varie donc en fonction de la valeur de celui-ci. La somme versée est de CHF 18'243'835.— inférieur aux acomptes pour CHF 716'663.—.
- Couche population : il s'agit d'une somme en faveur des communes en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre. Le montant du décompte est de CHF 14'702'408.— inférieur aux acomptes pour CHF 262'039.—.
- Dépenses thématiques : il s'agit d'une somme en faveur des communes calculées selon un décompte prenant en compte le coût des transports (et des forêts pour les communes concernées). Ce montant n'est, à ce jour, pas encore connu. Dès lors un montant identique au budget a été pris en compte soit CHF 2'209'700.—.
- Couche solidarité : il s'agit d'une somme en faveur des communes en fonction de l'écart entre le point d'impôt communal par habitant et le point d'impôt par habitant moyen sur l'ensemble du canton. Pour 2021, la couche solidarité ne concerne pas la Ville de Vevey.

Réforme policière

Acomptes payés	CHF	1'240'085.00
Décompte 2021	CHF	1'131'596.00
Solde à recevoir	CHF	108'489.00

5. Impôts

Les recettes fiscales sont détaillées dans un tableau annexé au présent préavis qui présente leur évolution pour la période 2015 – 2021, avec un comparatif par rapport aux budgets 2021 et 2022 ainsi qu'aux comptes 2020.

Pour rappel, le taux d'imposition communal a été diminué de 1.5 points dès l'année 2020, passant ainsi de 76 à 74.5.

Afin d'avoir une vision comparable dans le temps, tous les éléments fiscaux du tableau ont été standardisés au taux de 74.5. Sauf mention contraire, les commentaires qui suivent sont également basés sur une analyse à taux standardisés.

Résultat global

Les recettes fiscales pour l'année 2021 s'élèvent (y compris l'impôt sur les gains immobiliers et l'impôt sur les travailleurs frontaliers – rubrique 44) à CHF 82'173'612.— et les écarts sont :

- une augmentation de CHF 2'806'792.— ou 3.54 % par rapport au budget ;
- une augmentation de CHF 8'309'241.— ou 11.25 % par rapport à l'exercice 2020.

Il convient de préciser que le montant des recettes fiscales comprend non seulement les acomptes 2021 facturés au taux de 74.5, mais également les éléments des années antérieures (écarts entre les taxations et les acomptes facturés, ou rattrapages) qui, eux, sont toujours calculés sur la base de l'ancien taux de 76. Il est donc délicat de procéder à une comparaison fiable d'une année sur l'autre lors d'un changement de taux. Il faut quelques années pour que cet effet « changement de taux » s'estompe et devienne réellement marginal.

Analyse par type d'impôt

Personnes physiques

L'impôt sur le revenu des personnes physiques mis en compte pour l'exercice 2021 est inférieur de CHF 1.27 mio ou de 3.33% par rapport au montant inscrit au budget. Le produit de cet impôt, qui représente le 45% des recettes fiscales communales, était stable de 2017 à 2019 puis a subi une baisse en 2020 avant de remonter légèrement en 2021. Il est probable que des contribuables financièrement touchés par les mesures sanitaires aient demandé une modification des acomptes.

L'impôt sur la fortune pour 2021 est supérieur de CHF 932'980.— ou de 19.95% par rapport au budget. Le produit de cet impôt est en augmentation par rapport à l'exercice 2020 (+ CHF 715'053.—).

L'impôt sur les prestations en capital est prélevé conformément aux dispositions de l'art. 49 LI, sur les versements provenant de la prévoyance professionnelle (2ème pilier et 3ème pilier). Cet impôt varie par conséquent en fonction des prestations en capital versées par les caisses de pensions. L'impôt encaissé en 2021 a été supérieur à l'année 2020 qui n'était pas élevée. Le montant 2021 est dans la moyenne des années précédentes.

L'impôt à la source est inférieur au budget de CHF 742'889.— ou de 18.25% et aux comptes 2020 de CHF 634'877.— ou de 16.02%. Cet impôt peut fluctuer de manière importante d'une année à l'autre.

L'impôt sur la dépense est inférieur de CHF 145'701.— au budget et supérieur de CHF 86'718.— aux comptes 2020. Le montant de l'année 2021 est particulièrement bas.

Personnes morales

L'impôt sur le bénéfice net des sociétés est supérieur au budget de CHF 11'89'561.— par contre l'impôt sur le capital est inférieur au budget de CHF 9'176'389.—.

Ces écarts sont dus aux réformes fiscales RFFA et RIE III. En effet, l'impôt spécial sur les holdings a été supprimé. En parallèle, le taux d'imposition a été réduit et l'imposition du capital jouit d'une franchise. Ces réformes ont créé une bascule de l'impôt sur le capital vers l'impôt sur le bénéfice. Il est difficile d'interpréter ces données. Pour la Ville de Vevey, en 2020, cette bascule n'avait pas été complète et la perte de recettes fiscales était de CHF 3.6 mio par rapport au budget alors que pour 2021, elle est positive de CHF 2.6 mio. Il faut savoir qu'à ce jour, toutes les sociétés n'ont pas encore été taxées selon les nouvelles règles.

Le montant de la compensation RFFA est, en chiffres réels, de CHF 2'174'901.41 pour 2021 alors qu'il était de CHF 1'535'089.19 en 2020.

Autres recettes fiscales

Les droits de mutation sont supérieurs au budget de CHF 1'034'402.— pour un total de CHF 2'434'402.—.

L'impôt sur les gains immobiliers est supérieur aux prévisions budgétaires de CHF 349'727.— pour un total de CHF 1'549'727.—.

Ces deux impôts, de nature conjoncturelle, sont en relation directe avec les transactions immobilières réalisées sur le territoire de Vevey et peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

L'impôt sur les successions et les donations présente un rendement inférieur au budget et 2021 semble être une année "moyenne" en comparaison des années précédentes. De nature totalement aléatoire, cet impôt peut enregistrer d'importantes variations d'une année à l'autre. Par ailleurs, le 50% du produit de cet impôt sert à financer la péréquation indirecte (cohésion sociale).

6. Bilan

Actif

910 - Disponibilités

La trésorerie disponible diminue de CHF 2.4 mio par rapport au 31 décembre 2020. Cette diminution est à mettre en relation avec la diminution des fonds étrangers à fin 2021.

911 - Débiteurs et comptes courants

Les débiteurs diminuent de CHF 2.1 mio par rapport au 31 décembre 2020

912 - Placements du patrimoine financier

Cette rubrique comprend, pour l'essentiel, les propriétés communales (terrains et bâtiments) faisant partie du patrimoine financier, soit celles qui ne sont pas absolument nécessaires à l'accomplissement des tâches de la Commune et qui, de ce fait, peuvent être aliénées.

Selon les dispositions de l'article 26 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, les immeubles du patrimoine financier doivent figurer à l'actif du bilan, à concurrence de leur estimation fiscale.

Le détail des propriétés communales est donné dans la brochure des comptes.

Bien que mentionnées séparément, les acquisitions effectuées par le Fonds d'urbanisme sont incluses dans ce total et en explique la variation de CHF 8.0 mio par rapport au 31 décembre 2020.

913 - Actifs transitoires

Cette rubrique enregistre les comptes de liaison avec les fonds spéciaux et rentiers hors bilan de la Ville, ainsi que les produits à recevoir et les charges payées d'avance. La diminution est de CHF 1.4 mio par rapport au 31 décembre 2020.

914 - Investissements du patrimoine administratif

La diminution est de 14.5 mio par rapport au 31 décembre 2020. Elle s'explique par les investissements réalisés en 2020, diminués des amortissements ordinaires et extraordinaires et des recettes d'investissement. Le détail des investissements et amortissements par objet figure dans la brochure des comptes.

915 - Titres du patrimoine administratif

Le détail du portefeuille des titres détenus par la Commune figure également dans la brochure des comptes. Cette rubrique est stable d'un exercice à l'autre.

919 - Découvert

Il enregistre le déficit de l'exercice 2021 de CHF 5'358'077.51 et augmente à CHF 28'612'975.62.

Passif

920 - Engagements courants

Cette rubrique correspond, pour l'essentiel, aux fournisseurs (factures à payer) enregistrés avant le 31 décembre 2021 et payables en 2022. Il augmente de CHF 2.7 mio par rapport au 31 décembre 2020.

921 - Dettes à court terme

Les dettes à court terme (durée inférieure ou égale à 12 mois) diminuent de CHF 10 mio.

922 - Emprunts à moyen et long termes

La dette à moyen et long termes a augmenté CHF 4.7 mio.

925 - Passifs transitoires

Cette rubrique enregistre les charges à payer et les produits reçus d'avance. Il diminue de CHF 0.4 mio par rapport au 31 décembre 2020.

928 - Financements spéciaux et Fonds de réserve

Cette rubrique diminue de CHF 4.2 mio principalement par le prélèvement concernant la Salle Del Castillo. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice figurent dans la brochure des comptes aux pages « Fonds de réserve du bilan ».

7. Conclusions

La Municipalité a un sentiment nuancé sur le résultat de l'exercice 2021. D'une part, elle se réjouit que le déficit soit nettement inférieur au budget et même, hors éléments exceptionnels, soit proche de l'équilibre, mais, d'autre part, elle s'inquiète de la sincérité du budget, puisqu'un certain nombre de dépenses prévues n'ont pas pu être réalisées.

De plus, le déficit 2021 de CHF 5.3 millions a pour conséquence d'augmenter le découvert du bilan qui passe de CHF 23.2 millions à CHF 28.6 millions. Ce n'est qu'avec des exercices bénéficiaires que ce découvert pourra être résorbé.

Tant la question de la sincérité du budget que du déficit au bilan feront partie des points d'attention lors de l'élaboration du budget 2023 par les services et la Municipalité.

Un autre point d'attention concerne les réformes fiscales fédérales et cantonales et l'analyse de leur impact sur les finances communales. Dans la perspective de l'élaboration des projets de budget, il existe toujours une incertitude concernant l'impact sur les recettes fiscales des personnes morales de l'abandon des statuts fiscaux spéciaux (RFFA / RIE III vaudoise). Il faudra encore un ou deux exercices pour que la situation se stabilise.

Comme par le passé, il convient également de suivre avec attention les éléments liés aux évolutions des taux d'intérêts, de l'inflation, de la réforme de la péréquation ainsi que de la conjoncture régionale, suisse et mondiale. Sans oublier l'impact sur le budget de fonctionnement des nouveaux investissements réalisés.

Bien que plusieurs de ces points de vigilance se concrétisent, la Municipalité souhaite maintenir son objectif d'autofinancement prévu pour la législature. Ceci sans transiger sur les acquis en matière de prestations et, lorsque ce sera nécessaire, en renforçant et en développant les politiques publiques au plus près des besoins de la population.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n° 11/2022, du 2 mai 2022, concernant les comptes communaux de l'exercice 2021
- VU** le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2021 soit :
 - a. les comptes de la Ville de Vevey présentant un déficit de CHF 5'358'077.54
 - b. les comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Municipal délégué : M. Yvan Luccarini

Annexes : Recettes fiscales 2015 – 2021
Autofinancement 2014 – 2021
Brochures des comptes de l'exercice 2021

Commune de Vevey

Comptes 2021

Recettes fiscales

Tous les éléments standardisés au taux de 74.5 (en milliers de francs)		Budget	Budget	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	ECARTS EN %	
		2022	2021	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	C21-B21	C21-C20
	Taux d'impôt communal	74.5	74.5	74.5	74.5	74.5	74.5	74.5	74.5	74.5		
4001	Impôt sur le revenu	39'560	38'077	36'808	36'007	37'932	37'901	37'722	34'776	35'282	-3.33%	2.22%
4001	Impôt sur les prestations en capital	560	640	634	586	380	793	652	515	608	-0.92%	8.20%
4002	Impôt sur la fortune	4'790	4'677	5'609	4'894	4'643	4'614	4'637	4'061	4'140	19.95%	14.61%
4003	Impôt à la source	4'150	4'071	3'328	3'963	4'009	3'099	4'691	3'041	4'860	-18.25%	-16.02%
4004	Impôt sur la dépense	500	534	388	302	619	431	543	446	547	-27.28%	28.75%
4011	Impôt sur le bénéfice net	16'560	4'915	16'809	11'759	6'767	7'084	10'025	10'171	9'086	241.98%	42.94%
4519	Compensation RFFA / RIE III	2'500	2'405	2'175	1'535	3'307					-9.56%	41.68%
4012	Impôt sur le capital	1'050	11'570	2'394	1'039	11'599	11'944	11'450	11'404	10'934	-79.31%	130.35%
	Sous-total 4011+4012+4519	20'110	18'890	21'377	14'333	21'673	19'028	21'475	21'576	20'020	13.17%	49.15%
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	530	530	797	750	595	511	546	533	513	50.34%	6.29%
4040	Droits de mutation	1'450	1'400	2'434	1'570	1'296	1'589	1'148	1'361	1'870	73.89%	55.02%
4050	Impôt sur les successions et donations	2'500	2'500	1'949	2'559	959	4'177	3'920	2'245	1'398	-22.03%	-23.83%
4061	Impôt sur les chiens	60	60	69	55	65	57	56	54	53	14.63%	25.27%
4090	Impôts récupérés après défalcation	400	400	191	147	282	210	143	636	509	-52.14%	30.61%
4411	Impôt sur les gains immobiliers	1'500	1'200	1'550	2'096	643	1'617	530	448	816	29.14%	-26.06%
	Total	76'110	72'978	75'135	67'261	73'097	74'028	76'062	69'692	70'618	2.96%	11.71%
4020	Impôt foncier	5'700	5'500	5'779	5'674	5'530	5'243	5'141	4'104	3'777	5.06%	1.84%
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	900	889	1'260	929	907	846	904	1'024	1'005	41.70%	35.65%
	Total	82'710	79'367	82'174	73'864	79'535	80'117	82'107	74'820	75'400	3.54%	11.25%
3301	Défalcations et escomptes	1'000	1'000	737	498	890	1'213	1'204	1'362	1'012	-26.32%	47.87%

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT 2014 à 2021

	B 2022	C 2021	B 2021	C 2020	C 2019	C 2018	C 2017	C 2016	C 2015	C 2014
Résultat de l'exercice	-7'287'900	-5'358'078	-11'725'900	-7'283'113	-3'908'416	79'608	125'568	-5'802'803	-1'748'480	594'862
33 - Amortissements	9'248'900	9'631'736	9'290'800	8'752'576	9'370'027	10'900'442	8'435'504	8'541'072	8'833'913	9'478'413
33 - Amort. extraordinaire "Salle Del Castillo"	-	4'951'483	-	-	-	-	-	-	-	-
33 - Amort. extraordinaire "comptes d'attente"	-	462'436	-	-	-	-	-	-	-	-
33 - Amort. extraordinaire "Collège à Gilamont"	-	4'358'325	-	-	-	-	-	-	-	-
332 - Amortissements supplémentaires	-	-	-	-	-	-	2'200'000	1'631'000	-	-
38 - Attributions aux fonds de réserve	1'631'800	1'832'142	2'096'900	2'244'320	2'452'380	2'416'009	3'339'599	1'736'568	1'359'634	1'923'977
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-749'700	-1'162'389	-242'000	-165'439	-406'390	-2'806'105	-237'600	-321'546	-744'804	-1'935'196
48 - Prélèv. sur le fond "Salle Del Castillo"	-	-4'951'483	-	-	-	-	-	-	-	-
424 - Gains comptables sur patrimoine financier	-	-535'457	-	-346'848	-665'899	-198'666	-1'170'700	-2'020'025	-55'337	-411'831
9123 - Vente d'immeubles et de terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autofinancement	2'843'100	9'228'715	-580'200	3'201'496	6'841'702	10'391'288	12'692'371	3'764'266	7'644'927	9'650'225
Autofinancement moyen 2017-2021		8'471'114								

